



# Partenariat dans la formation des apprentis

- **L'exemple Tornos:  
Le CPT (Centre professionnel Tornos)**
- **Le CAAJ:  
Centre d'Apprentissage de l'Arc Jurassien**

Raymond Stauffer  
Prés. AIP - CEO Tornos SA - Prés. CAAJ

**CNCI – 19 octobre 2010**

# L'exemple Tornos - CPT



## 1961 : Les besoins de l'époque

Toutes les PME (Schäublin, Wahli, Kummer, Bechler, etc) se devaient d'avoir un centre d'apprentissage, avec pour but :

- d'assurer la relève de leurs collaborateurs
- d'augmenter leur attractivité sur le marché du travail
- d'être une carte de visite de l'entreprise
- d'offrir aux clients la possibilité de former leurs successeurs

Au terme de leur formation

- ~50% des apprentis du Centre étaient engagés chez Tornos
- ~20% continuaient leurs études dans des écoles d'ingénieurs
- ~30% se dirigeaient vers d'autres industries (ou les douanes)

# L'exemple Tornos - CPT

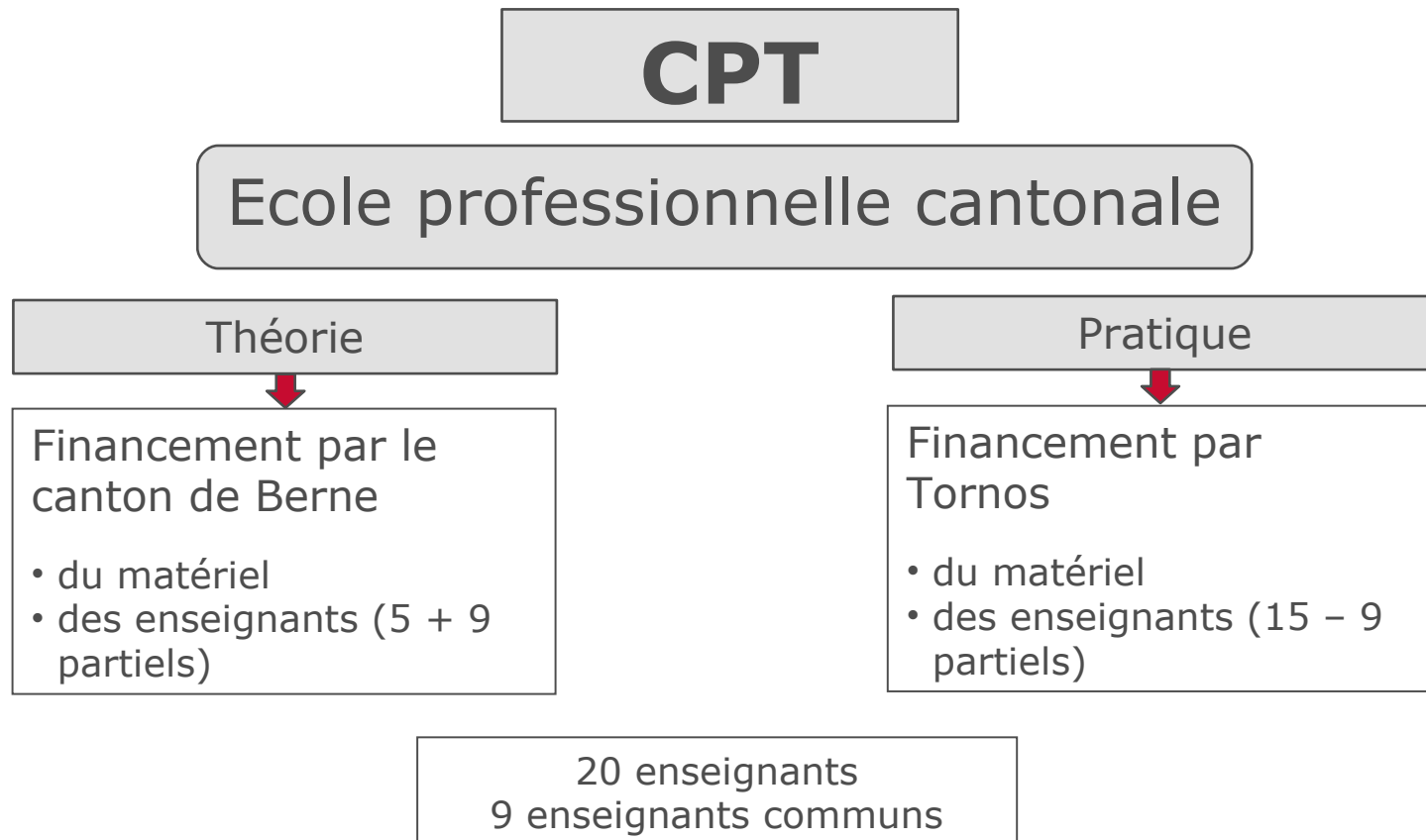


## Les hauts et les bas...

1962 : autorisation cantonale d'ouvrir une **école professionnelle privée**. Ainsi, les apprentis suivent la formation pratique et théorique chez Tornos.

Peu après, le canton de Berne reconnaît le CPT comme **école professionnelle cantonale**. La formation théorique est intégrée dans l'entreprise, avec une mise en commun des ressources financières cantonales (BE) et privées (Tornos)

# L'exemple Tornos - CPT



# L'exemple Tornos - CPT



## Les hauts et les bas...

Au début des années 90, le CPT accueille plus de 160 apprentis sous contrat (Tornos emploie env. 900 collaborateurs en Suisse)

Formations octroyées pour l'obtention d'un CFC de :

- **Mécanicien de machines**
- **Mécanicien décolleteur**
- **Dessinateur**
- **Electronicien**
- **Serrurier de construction**

+ quelques formations sur 2 ans

# L'exemple Tornos - CPT



## Les hauts et **les bas...**

Fin des années 90 :

- Pour des **raisons financières**, le canton de Berne arrête le financement de l'enseignement théorique au CPT pour ne continuer à subventionner que l'EPAM, St-Imier et Tavannes
- Tornos redevient un Centre d'apprentissage, et perd le statut d'Ecole professionnelle  
(quelques années après le CPT, le canton arrête également de financer l'enseignement théorique à l'école de Tavannes)

# L'exemple Tornos - CPT



Les hauts et **les bas...**

Conséquences :

- De 130 apprentis (pour 5 formations) et 20 moniteurs en 1996, le CPT passe à 80 apprentis et 6 moniteurs
- En 2002, faillite technique de Tornos, il faut réduire les effectifs: il ne reste que 32 apprentis polymécaniciens et 2 moniteurs ! (la formation de dessinateur est également arrêtée)

# L'exemple Tornos - CPT



## La situation actuelle: 32 polymécaniciens

**Tornos forme 8 polymécaniciens par volée, selon le plan suivant :**

1<sup>ère</sup> année :

6 mois au CEPIM (Centre d'Enseignement Professionnel des Industries de la Metallurgie) à Delémont / 6 mois chez Tornos

2<sup>ème</sup> année :

2 mois au CEPIM pour la préparation des examens.

3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> années :

En entreprise. Tornos propose (à titre officieux) une option « décolletage » qui inclut environ une année de pratique chez un décolleteur de la région

Eventuellement 5<sup>ème</sup> année : Stage pratique et linguistique chez un client étranger pour les polymécaniciens option « décolletage »



# L'exemple Tornos - CPT



## Partenariat pour les dessinateurs

**En 2007, en coopération avec 5 partenaires, Tornos a décidé de reprendre la formation de dessinateur-constructeur selon le concept suivant :**

- Pour leur formation **pratique**, les apprentis « tournent » chez toutes ou partie des entreprises suivantes :  
Tornos / Précitrame / Kummer / Willemin-Macodel / Affolter / Schäublin
- Les cours **théoriques** sont dispensés à l'EPAM (Ecole Professionnelle et Artisanale de Moutier)

Encore en période de rodage: Quelques problèmes de synchronisation (actuellement 7 apprentis dont 3 Tornos)



# Partenariat dans la formation des apprentis

- L'exemple Tornos:  
Le CPT (Centre professionnel Tornos)
- Le CAAJ:  
Centre d'Apprentissage de l'Arc Jurassien

Raymond Stauffer  
Prés. AIP - CEO Tornos SA - Prés. CAAJ

**CNCI – 19 octobre 2010**

# L'exemple du CAAJ



## Historique

Il y a 25 ans, **trois compagnies** jouant le rôle de précurseurs avaient fondé le CAMN (Centre d'Apprentissage des Montagnes Neuchâteloises). Il s'agissait de Voumard, Aciera et Dixi

Le CAMN fonctionnait seul, **sans structure associative**, sous le 'lead' d'une compagnie, entièrement basé sur la bonne volonté de ses fondateurs.

Un tel système a toutefois des **limites en termes de dimensions**, car plus on augmente le nombre de partenaires, plus il est difficile de coordonner le fonctionnement.

# L'exemple du CAAJ



## Dans les milieux professionnels (relayés par AIP et CNCI)

- Il existe une forte demande de l'industrie de pouvoir former du personnel qualifié dans les métiers techniques
- On constate que l'apprentissage en DUAL jouit d'une très bonne réputation car il y offre un contact avec l'industrie bien plus proche que les écoles. Sa force est la transmission directe du 'savoir-faire':  
**les seniors forment les juniors**
- C'est un système que le monde entier nous envie :
  - On crée des universités phénoménales en Chine et en Inde
  - L'Amérique découvre qu'avec seulement des universitaires....

# L'exemple du CAAJ



## L'impulsion

Il est possible d'obtenir une **aide de l'OFFT** dans le but de soutenir le développement de nouvelles structures pour l'enseignement en DUAL. Une demande a donc été déposée auprès de cette instance.

Cette demande a abouti à une **promesse de financement** sous forme d'un crédit d'impulsion et de l'octroi d'un montant déterminé par apprenti engagé.

De plus, le **FFPP** propose un **soutien financier important**, proportionnel au nombre d'apprentis.

# L'exemple du CAAJ



**La décision est donc prise de créer:**

## **Le CENTRE d'APPRENTISSAGE de l'ARC JURASSIEN**

Le CAAJ se donne pour objectif de promouvoir la formation en DUAL dans l'Arc jurassien.

Dans un premier temps, son but est de doubler en 5 ans l'effectif des apprentis, soit de passer des 24 apprentis jusqu'à placés sous l'égide du CAMN à 48 apprentis répartis sur 3 ou 4 ans de formation

# L'exemple du CAAJ



## Constitution du CAAJ

En fonction de ces objectifs, une coopérative a été constituée et dotée de statuts, stipulant entre autres que :

*« La société coopérative a pour but de gérer un ou plusieurs lieux d'apprentissage pour les métiers de la mécanique et de la mécatronique, dans l'intérêt de la formation et de ses membres*

*A cet effet, la société coopérative met en place un réseau d'entreprises permettant aux associés de se regrouper pour offrir et développer des places d'apprentissage »*

**Travailler en réseau, et sur le terrain,  
« les mains dans l'huile »**

# L'exemple du CAAJ



## Constitution du CAAJ

- A ce jour la coopérative est constituée de 12 sociétés (Almac / Dixi / Felco / Ismeca / Komax / Mori Seiki / Pibomulti / PX Group / Rollomatic / Lauener – Goldec – Johnson & Johnson)
- Elle est dotée d'un conseil d'administration composé de 5 membres
- Le CAAJ emploie trois enseignants



# L'exemple du CAAJ



## La formation

Au sein du CAAJ, l'objectif est:

De former des apprentis à s'engager, à s'ingénier à faire quelque chose de constructif.

On encourage la créativité et l'enthousiasme

On enseigne le respect et l'équité

En mot comme en cent: on apprend « comment entreprendre »

# L'exemple du CAAJ



## Les formations

A l'heure actuelle le CAAJ forme :

- **des polymécaniciens**
- **des mécaniciens de production**

Et dès cette année:

- **des mécaniciens de production, option « décolletage ».**

# L'exemple du CAAJ



## Le futur

La problématique du recrutement :

- On constate auprès des jeunes un manque d'attractivité des métiers de la technique
- Ils sont plus poussés à se tourner vers les formations académiques
- Nous avons indubitablement un problème d'image qui freine le recrutement des jeunes dans les métiers de l'industrie.

Ces points sont à travailler !

# L'exemple du CAAJ



## Le futur

La flexibilité de l'offre:

Certaines petites compagnies souhaiteraient participer au système d'apprentissage en DUAL, mais ne disposent pas des infrastructures nécessaires pour accueillir un apprenti à plein temps.

Des solutions sont à l'étude pour le futur, afin de pouvoir offrir à ces sociétés la possibilité de participer à cette formation.

# L'exemple du CAAJ



## Le futur

### Les partenariats :

Promotion des partenariats avec des institutions similaires dans l'Arc jurassien

Par exemple, pour la formation de décolleteur :

- Partenariat avec le CIFOM au Locle pour les cours théoriques
- Partenariat avec le CIP à Tramelan pour les cours pratiques
- Partenariat avec Tavadec / AFDT à Tavannes

# L'exemple du CAAJ



## En résumé

Les industriels de la région, par le biais du CAAJ, prennent leurs responsabilités: former des apprentis eux-mêmes.

Engagement financier important: le coût de formation pour un apprenti est de l'ordre de 20'000 CHF par année.

En conséquence: toutes les incitations financières, politiques ou publiques, pour la promotion du dual, seront les bienvenues !



**Merci de votre attention !**

**Question - Réponses**